



Conférence générale

38^e session, Paris 2015

dr

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

• **Projet de résolution**

• Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire

38 C/DR.10 *

8 octobre 2015

Original français

Amendement au Projet de budget pour 2016-2017 (38 C/5)

présenté par l'**ARGENTINE**

Titre II.A – Programmes :

Grand programme :	I	Éducation
Résolution :		01000
Paragraphe :		1 (iii révisé)
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :		Sans incidence budgétaire
Source de financement proposée par l'auteur :		--

Modification proposée :

(iii révisé) en 2016-2017, l'UNESCO continuera de plaider la cause de l'éducation en coordonnant et en facilitant la mise en œuvre de l'agenda pour l'éducation post-2015, ainsi qu'en fournissant des conseils sur les politiques à cet égard. L'UNESCO renforcera encore les réseaux et partenariats, notamment entre les **États membres, aux niveaux mondial, régional et national, et avec les** agences initiatrices de l'EPT, ~~et la société civile, le secteur privé et les États membres, aux niveaux mondial, régional et national~~ ; aider les États membres à identifier les priorités nationales en matière d'éducation et à transposer l'agenda mondial pour l'éducation dans l'action menée au niveau national ; faciliter et promouvoir la formulation de politiques fondées sur des éléments factuels ; et établir des instances mondiales permettant à la communauté internationale de l'éducation de débattre des futures tendances en matière d'éducation ;

* Ce projet de résolution est parvenu au Secrétariat le 21 septembre 2015.

Note explicative :

Nous considérons que les États membres sont des acteurs essentiels de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des axes d'action de l'Organisation, ainsi que de la définition des priorités et objectifs en matière d'éducation, que ce soit au niveau national, régional ou mondial. Il s'agit non seulement de leur redonner leur place dans l'énoncé de cet objectif, mais également de faire en sorte qu'ils soient perçus comme les principaux bénéficiaires des politiques que ces réseaux mettent en œuvre. Par ailleurs, nous ne mentionnons plus le secteur privé dans le paragraphe en question car, selon nous, ce dernier est inclus dans les agences initiatrices et la société civile.